



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27</p> <p>Présents : 26 Pouvoir : 1 Absent : 0</p> <p>Date de la convocation : 26 juin 2024</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉE PAR POUVOIR : DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD</p> <p>ABSENT : /</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
---	---

DELIBÉRATION N°98

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX AU 1^{ER} JUILLET ET 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Il est proposé au conseil municipal de fixer les **tarifs des services municipaux** concernés par l'année scolaire à savoir :

- le ramassage scolaire
- l'école municipale de dessin
- l'ALSH
- l'accueil périscolaire
- la restauration scolaire
- les menus fournis par la cuisine centrale
- la rémunération des intervenants au Point Jeunes et l'ALSH
- l'adhésion au Point-Jeunes

Il est proposé les changements suivants :

- **augmentation de 3 % pour l'ensemble des tarifs à l'exception des tarifs des repas au Point Jeunes qui restent à l'identique ;**
- **évolution de la tarification sociale :** le tarif de 1€ est appliqué aux familles dont le quotient familial est inférieur à 1000€ (contre 600€ actuellement) ;
- **augmentation de 3 % de la rémunération des saisonniers ;**
- **augmentation de 5€ pour l'adhésion annuelle du Point Jeunes et de 1€ pour l'adhésion à la semaine.**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver pour l'année scolaire 2024-2025 les tarifs conformément au tableau joint à la présente délibération.


VU la délibération du 27 juin 2023 relative aux tarifs municipaux,
VU les propositions de la commission petite enfance, enfance et jeunesse du 30 mai 2024,
VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 4 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**valide** les tarifs des services municipaux pour l'année scolaire 2024/2025, conformément au tableau joint à la présente ;

-**charge** M le Maire de leur application.

VOTE
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 08 JUIL. 2024
